

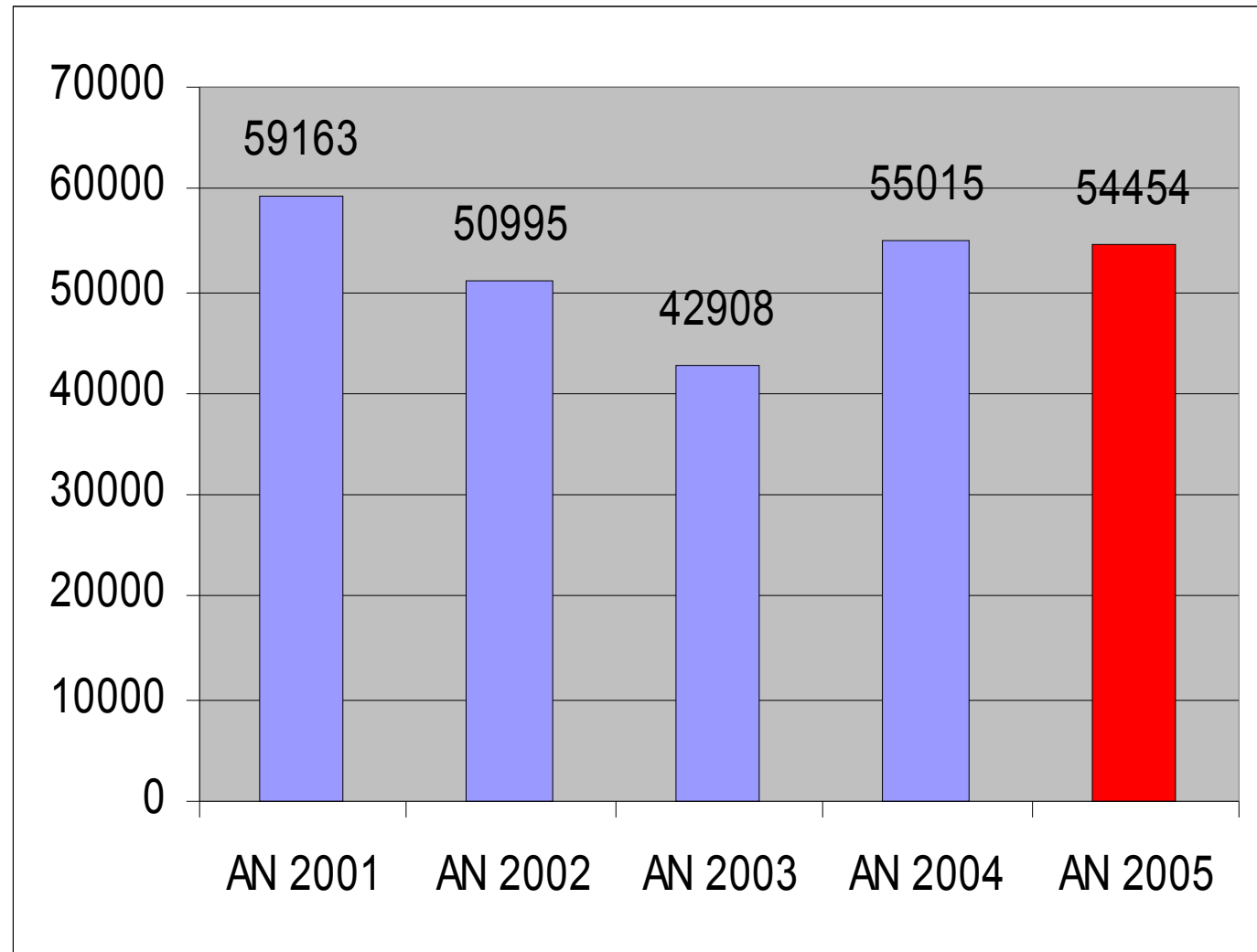


Les avions

Activité de l'aérodrome
La réduction du bruit
La décentralisation
Le plan d'exposition au bruit



Nombre de mouvements annuels à Lasbordes



Réduction du bruit à la source

- **Des avions silencieux**

Les avions faisant des tours de piste à Lasbordes sont

- Soit des avions munis de silencieux d'échappement
- Soit des avions silencieux nouvellement acquis (8 Aquila)



La décentralisation des aérodromes

Etats généraux de l'aviation civile – 9 mars 2006

Présentation de la DGAC

- **Le champ de la décentralisation**

- Elle concerne tous les aéroports civils de l'Etat, en dehors de ceux d'intérêt national ou international et de ceux nécessaires à l'exercice des missions de l'Etat
- Le transfert de compétence porte sur l'aménagement, l'entretien et la gestion des plateformes : les collectivités exerceront le rôle d'autorité concédante
- Le transfert de compétence s'accompagnera d'un transfert du patrimoine aéroportuaire de l'Etat
- Le processus de décentralisation devra être achevé fin 2006
- Les délégations de service public sont, sauf opposition du délégataire, prorogées jusqu'à la première date anniversaire du transfert

Notification des candidatures

- **Avant le 1er Juillet 2006**
 - Notification des candidatures au préfet de Région et aux autres collectivités concernées
 - Lorsqu'une collectivité notifie sa candidature, un délai de 6 mois s'ouvre.
 - En l'absence de candidature concurrente dans ce délai, la collectivité est bénéficiaire
 - Si d'autres demandes sont présentées, le préfet de Région organise une concertation entre les collectivités intéressées
- **Après le 1er Juillet 2006**
 - En l'absence de candidature au 1er juillet 2006, le préfet de Région désigne le bénéficiaire



Les transferts de moyens prévus par la loi

- **Transferts de personnels (art.104)**
 - Les services participant à l'exercice des compétences transférées sont transférés
- **Transferts de crédits (art 119)**
 - L'accroissement des charges des collectivités occasionné par les transferts ouvrent droit à une compensation financière
 - Les ressources attribuées au titre de cette compensation sont équivalentes aux dépenses consacrées, à la date du transfert, par l'Etat, à l'exercice des compétences transférées
- **Ces transferts sont en cours d'évaluation**

Les impacts pour Lasbordes

- **Un nouvel interlocuteur**

- Qui sera candidat ?
 - Le grand Toulouse ?
 - La Chambre de Commerce et d'Industrie ?
 - Balma ?
- Quel vocation le nouvel exploitant donnera-t-il à l'aérodrome ?
 - Quelle sera le nouvel équilibre économique de l'activité ?
- Quelle attitude adoptera-t-il à l'expiration de la charte ?